

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 novembre 2015

10^{ème} **Commission**

N° CP-2015-10-10-9

Service instructeur DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE DE PROXIMITE</DOSSER>
Service consulté

**MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION POUR
2015**

Résumé : Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, ce rapport a pour objet de proposer l'attribution d'aides financières pour permettre le développement de projets locaux d'insertion validés par les Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA) de Colmar et de la Région Mulhousienne pour un montant total de 7982€.

Le Conseil départemental, dans le cadre de l'adoption du rapport « Insertion et Autonomie », a décidé de renouveler les crédits destinés à accorder des aides spécifiques pour développer des projets participant à l'insertion des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa).

L'Assemblée Départementale a voté un crédit de 60 000 € au titre de l'année 2015.

Ainsi, chaque Commission Territoriale des Solidarités Actives (CTSA) peut être amenée à proposer à la Commission Permanente un ou plusieurs projets, à hauteur des crédits votés, au cours de l'année.

Ces projets sont adaptés aux besoins des territoires concernés et doivent répondre à plusieurs critères et notamment :

- constituer une action de développement social territorial dans les domaines relevant de l'insertion sociale et socioprofessionnelle ;
- être en cohérence avec le Programme Départemental d'Insertion, les Projets Pour l'Insertion et les besoins des publics ciblés ;
- favoriser les conditions de participation des bénéficiaires ;
- mobiliser les ressources du territoire...

Ils sont présentés par les associations, organismes, collectivités territoriales ou par les travailleurs sociaux et validés par les membres des CTSA avant d'être soumis à la Commission Permanente du Conseil départemental.

Dans ce cadre, les CTSA de Colmar et de la Région Mulhousienne souhaitent soumettre à la Commission Permanente 5 projets dont le coût total s'élève à 7982€.

Ces projets sont les suivants :

C.T.S.A de Colmar :

Projet	Porteur du projet	Description du projet	Participation proposée par la CTSA	Participation proposée au vote de la CP
« Ateliers pour réussir »	Association MANNE Emploi	Cette action vise à proposer à un groupe de femmes de participer à un atelier sportif afin de créer une dynamique de groupe et de retrouver un mieux être.	2000€	2000€
« Ateliers de lutte contre l'illettrisme en direction des gens du voyage »	Association APPONA	Cette action s'adresse à des hommes et femmes illettrés, jeunes et adultes issus de la population d'origine nomade ayant une élection de domicile à APPONA 68 ou une attache sur le département via un terrain familial.	1100€	1100€

C.T.S.A de la région Mulhousienne :

Projet	Porteur du projet	Description du projet	Participation proposée par la CTSA	Participation proposée au vote de la CP
« Ateliers de lutte contre l'illettrisme en direction des gens du voyage »	Association APPONA	Cette action s'adresse à des hommes et femmes illettrés, jeunes et adultes issus de la population d'origine nomade ayant une élection de domicile à APPONA 68 ou une attache sur le département via un terrain familial.	950€	950€
« Faire émerger, animer et apprendre à faire »	Association le REZO	Création et développement d'un réseau d'échanges réciproques de savoirs dans l'objectif de faire émerger une confiance en soi, des compétences et de développer une autonomie.	2200€	2200€
« Se bouger pour avancer »	ASSOCIATION « l'Elan Sportif »	la pratique d'activité physique et sportive comme vecteur d'insertion, au sein d'une structure proposant des séances adaptées au public de bénéficiaires du rSa	1732€	1732€

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder le versement des subventions suivantes :
 - Association MANNE EMPLOI : 2 000 € pour le projet « Ateliers pour réussir »
 - Association APPONA : pour le projet « Ateliers de lutte contre l'illettrisme en direction des gens du voyage » :
 - 1 100 € pour la CTSA de COLMAR
 - 9 50 € pour la CTSA région Mulhousienne
 - Association le REZO : 2 200 € pour le projet « Faire émerger, animer et apprendre à faire »
 - Association ELAN Sportif Mulhouse : 1 732 € pour le projet « Se bouger pour avancer »
- de préciser que les dépenses correspondantes, d'un montant total de 7 982 € seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574 ;
- de m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN